

Geneviève Pruvost : *Profession : policier. Sexe : féminin*

Magdalena Rosende

DANS **NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES 2012/1 Vol. 31** , PAGES 125 À 128
ÉDITIONS **ÉDITIONS ANTIPODES**

ISSN 0248-4951

ISBN 9782889010752

DOI 10.3917/nqf.311.0125

Date de mise en ligne : 17/07/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2012-1-page-125?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Antipodes.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Geneviève Pruvost: *Profession : policier.* *Sexe : féminin*¹

Par Magdalena Rosende

Consacré à l'accès des femmes au métier de policier en France, l'ouvrage de Geneviève Pruvost constitue une incursion opportune dans un univers professionnel peu investigué par les sciences sociales jusque dans les années 1990². S'intéresser à la féminisation de la police, profession qui a le monopole de l'usage légitime de la force et qui connote un bastion masculin, implique d'examiner l'accès des femmes au «droit d'user en ultime recours d'une force coercitive non négociable» (p. 1). Toute réflexion sur l'ouverture de cet univers aux femmes soulève en effet la question de savoir si ces dernières accèdent à tous les services et les fonctions du métier ou si elles se «spécialisent» dans certaines missions et se concentrent dans les échelons inférieurs de la hiérarchie policière. Comme le montre une abondante littérature sociologique, l'arrivée des femmes dans une profession ne remet pas fondamentalement en cause les frontières de la ségrégation horizontale et verticale. En comparaison avec leurs homologues masculins, les femmes médecins³, mais c'est aussi le cas des avocates⁴, ont des spécialisations et occupent des positions différentes, moins prestigieuses. Or, l'étude de Geneviève Pruvost dresse un tableau éloigné : les femmes policiers ne travaillent pas majoritairement dans les bureaux ni dans la brigade des mineurs, pas plus qu'elles n'occupent des emplois à temps partiel. Mais surtout, la féminisation de la police suit une logique distincte de celle à laquelle nous ont habitués les travaux disponibles : les fonctions d'exécution, telles que celle de gardien de la paix, résistent davantage à la féminisation que le commandement des opérations policières, y compris les plus violentes.

Présentant les résultats d'une enquête de terrain qui mêle différentes méthodes de recueil de données – entretiens biographiques, observation

1. Geneviève Pruvost (2007). *Profession : policier. Sexe : féminin*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme (coll. Ethnologie de la France), 307 pages.

2. Dominique Monjardet (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte.

3. Magdalena Rosende (2008). *Parcours féminins et masculins de spécialisation médicale*. Zurich : Seismo. Annie Hardy-Dubernet (2005). «Femmes en médecine : vers un nouveau partage des professions?», *Revue française des affaires sociales*, 59 (1), pp. 35-58.

4. Annie Boigeol (1996). «Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature», *Genèse*, 22, pp. 107-129.

in situ et enquête par questionnaire, cet ouvrage a l'immense mérite de mettre en lumière la complexité des phénomènes sociaux et d'éclairer l'imbrication des différentes formes de division du travail dans l'organisation du travail policier. L'ouvrage souligne notamment l'intérêt de recourir à des outils théoriques empruntés à différentes traditions de recherche. Si les concepts issus de la recherche féministe occupent une place centrale dans cette étude, la division sexuelle du travail et les rapports sociaux de sexe ne sont pas les seuls prismes d'analyse des situations considérées. D'autres rapports sociaux organisent la répartition des affaires, ainsi que les relations entre les femmes et les hommes policiers. Dans la veine des travaux interactionnistes, Geneviève Pruvost s'est penchée sur la formation, les stages pratiques et l'exercice du métier et montre de manière particulièrement éclairante que les interactions mettent en jeu plusieurs statuts et que la division du travail suit parfois une autre logique que celle de la différence de sexe. Ainsi, les policières ne sont pas cantonnées à des missions ou à des fonctions spécifiques. Dans les services, la répartition des tâches et des affaires est étroitement liée au grade et à l'ancienneté. En s'intéressant aux interactions des femmes avec les autres policiers (hommes) et le public, Geneviève Pruvost établit « une cartographie de ce qui est permis et interdit aux femmes policiers, aussi bien du point de vue de la carrière que du travail policier en situation » (p. 3) et montre comment la présence féminine est négociée au quotidien.

En guise de mise en bouche, Geneviève Pruvost rappelle que les débuts du processus de féminisation remontent aux années 1930, moment où la police municipale parisienne recrute des femmes à la fonction d'assistante de police pour veiller sur leurs consœurs et les enfants. Mais il faut attendre les années 1970 pour que l'ensemble des grades de la profession s'ouvre au niveau national à la population féminine. Depuis 1968, les femmes suivent la même formation et possèdent le même équipement de base que les hommes. Pourtant, en France, en 2005, la proportion féminine s'élève à 14% dans l'ensemble. Si la part des femmes est supérieure dans les fonctions dirigeantes, ces dernières sont clairement sous-représentées au bas de la hiérarchie professionnelle et dans certains corps de métiers. La féminisation du commandement des opérations policières s'explique en grande partie par le succès des femmes aux concours de la fonction publique qui assurent un accès direct à la direction des services. Possédant un capital scolaire plus élevé que celui des hommes, ces dernières réussissent en moyenne mieux aux épreuves que leurs homologues masculins.

L'examen des motivations professionnelles montre que la majorité des femmes policiers sont entrées dans la police par vocation. Leurs motifs sont proches de ceux des hommes de même grade et ancienneté. Le caractère aventurier du métier et l'idéal missionnaire l'emportent sur la sécurité d'emploi et le salaire. La concrétisation du choix professionnel implique cependant l'existence de ressources spécifiques et d'un environnement favorable. Il faut non seulement faire la preuve d'un entraînement sportif de haut niveau, mais bénéficier également d'un soutien familial et conjugal

indéfectible. Le conjoint ou compagnon, rencontré la plupart du temps pendant la formation, doit tolérer les contraintes professionnelles de disponibilité et de mobilité élevées. Les couples formés par les femmes policiers se caractérisent dans les faits par une homogamie élevée, à la différence des hommes, plus souvent exogames.

L'analyse fine des étapes de l'apprentissage du métier fait apparaître la formation, l'école de police en particulier, comme le moment et le lieu centraux de la conversion au métier, dans la mesure où elle conduit à reconfigurer les attentes et les normes de genre et à acquérir une nouvelle identité. Le port de l'uniforme, la vie en internat, le respect des règles militaires, ainsi que les différentes cérémonies et épreuves initiatiques qui jalonnent cette étape, assurent l'inculcation des normes viriles. Les stages constituent un des moments clés de l'entreprise de virilisation à laquelle les femmes sont soumises. Pendant cet exercice pratique, ces dernières apprennent le contrôle des émotions. Geneviève Pruvost constate que les relations avec les hommes sont vécues sous le signe de l'harmonie et de la camaraderie solidaire durant la formation. Les candidates ne remettent pas en cause les fondements de la virilité tels que le courage et la force. «Elles participent bien au contraire à l'entreprise de stigmatisation de leurs comparaisons trop rondes, trop fragiles ou trop émotives, au motif qu'elles nuisent à la bonne image des femmes dans la profession» (pp. 73-74). Expérimentant différentes opérations de virilisation durant la formation, les femmes transforment les épreuves en défi. Ainsi, la misogynie, à laquelle elles sont confrontées durant la formation, est convertie en «expérience formatrice» (p. 74).

C'est surtout dans l'exercice du métier que les femmes découvrent la profession dans sa pleine réalité. Outre le fait de faire continuellement la preuve qu'elles sont des policiers plus ou moins virils de sexe féminin, elles sont évaluées sur leur capacité à tolérer les activités de relâchement qui prennent place dans les coulisses du travail (pauses dans les cuisines du commissariat, échange de vanes à caractère sexuel). L'intégration des femmes à la profession implique de s'adapter à la sociabilité policière, d'«être parmi des policiers» (p. 282). À travers l'observation de situations précises – en service et dans les coulisses, Geneviève Pruvost signale que la virilisation, partielle ou presque totale, des femmes, constitue «l'une des conditions de leur ascension et de leur reconnaissance professionnelle» (p. 283). Plus encore, «la participation à une sociabilité virile monosexuée est [...] érigée en condition sine qua non de la compétence» (p. 286).

La majorité des femmes s'aligne sur les normes masculines à l'échelle de la carrière et du choix des postes. D'une part, elles se dévouent au métier, jouent le jeu de la mobilité géographique et de la disponibilité temporelle, en renonçant souvent à la maternité. Seule une minorité d'entre elles occupe un poste à temps partiel. D'autre part, elles sont nombreuses à travailler dans la police secours, où l'exposition à la violence est imprévisible et où l'organisation du travail dépend de critères non sexués.

En conséquence, on n'observe pas de spécialisation féminine ou masculine dans la prise en charge des cas. De fait, la conversion des femmes aux valeurs et aux normes viriles, seule voie pour se faire une place dans le métier, contribue au maintien de la hiérarchie de genre. Mais le processus de virilisation n'est pas seul en cause, comme le met en lumière Geneviève Pruvost à travers un examen minutieux des règles qui organisent les pratiques professionnelles. Au nombre de quatre, ces règles s'avèrent être des opérations de sexuation qui participent à asseoir la domination du masculin. La première règle porte sur le recrutement des femmes. En dépit de la levée, en 1992, des quotas limitant la proportion féminine dans le métier, le nombre de candidates demeure contenu via des restrictions informelles. Les critères de taille, les barèmes draconiens aux épreuves sportives, ainsi que le contenu des concours oraux, entraînent une sursélection féminine. Cette première règle rend ainsi compte de la stagnation de la part de femmes au sein de la profession. La deuxième règle, incontournable, renvoie à un accès au terrain restreint dans le cas des femmes. En effet, hors des murs du commissariat, ces dernières doivent toujours travailler en présence d'hommes, elles ne peuvent pas exercer le métier, seules ou avec d'autres femmes. «En conséquence, une femme n'est pas un policier à part entière. Un policier est soit un homme, soit une femme «plus» un homme, mais jamais une femme «plus» une femme, en sorte que deux femmes ne font pas un policier» (p. 284). La troisième règle concerne la sursélection des femmes dans les brigades spécialisées dans l'usage de la force la plus spectaculaire et sophistiquée. Les femmes sont en effet exclues du maintien de l'ordre dans les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) au grade de gardien de la paix. En revanche, elles peuvent faire partie de ces compagnies en tant que commissaire. C'est là une preuve supplémentaire du fait que le tabou du maniement des armes sophistiquées est plus difficile à lever que celui du commandement. Enfin, la quatrième règle concerne les relations des professionnelles avec les personnes mises en cause. Lors des auditions, les femmes doivent céder l'interrogatoire d'une personne mise en cause à un collègue de sexe masculin en cas de refus de cette dernière.

Un dernier mérite de cette brillante enquête de terrain concerne l'analyse de la violence à laquelle sont confrontées des femmes ayant choisi d'exercer le métier qui a pour caractéristique le monopole de l'usage de la force et, *in fine*, de la violence. En tant que figures exceptionnelles dans un monde masculin, les abus sexistes et sexuels dont elles sont victimes sont marginalisés et ne sont pas sanctionnés. «La violence envers laquelle les femmes sont les plus désarmées n'est finalement pas celle des délinquants (qui donne lieu à une réponse policière organisée) mais celle de leurs propres collègues, indicible, tant l'intégration des femmes est présentée par les intéressées elles-mêmes et par leur hiérarchie (mais aussi par les médias et les fictions) comme une réussite magistrale» (p. 285). ■